

**PROGRAMME DE MITIGATION DES DESASTRES NATURELS II (PMDN II)**  
**AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE**  
**RAVINES CONSTRUITS OU EN CONSTRUCTION AUX SECOND SEMESTRE 2019**  
**ET PREMIER SEMESTRE 2020**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**1. Introduction**

L'une des interventions du PMDN II porte sur le traitement de ravines dans quatre Départements et la construction d'ouvrages appropriés. Il lui est fait obligation de confier la supervision de ces travaux à des entités externes pour garantir la transparence tant sur le plan technique que du point de vue administratif et financier. Comme les troubles sociaux du second semestre 2019 et la pandémie du covid-19 de 2020 ont empêché le Programme de recruter les firmes de supervision à cet effet, la Coordination se voit obligée de recourir à un audit technique et financier des ouvrages déjà construits ou en construction au cours de ces deux semestres en vue de compenser ce manquement.

**2. Tâches générales de la supervision**

Auditer les ouvrages construits ou en cours de construction durant ladite période tant sur le plan technique et qualitatif que sur le plan financier et quantitatif.

**3. Tâches spécifiques**

1. Dénombrer les ouvrages construits et vérifier leurs coordonnées;
2. Vérifier la dimension des ouvrages construits ou en cours de construction à partir des observations faites lors des visites de terrain, sur la base des croquis préalablement dessinés et des consultations menées auprès des personnes concernées ;
3. En faire autant pour le dosage des mortiers ainsi que le ferrailage, le cas échéant ;
4. Déduire le coût réel de chacun de ces ouvrages ;
5. Comparer les données de la planification à celles des ouvrages construits ou en cours de construction ;
6. Accompagner les maçons et les gabionneurs engagés dans la poursuite des travaux en cours.

**4. Information générale sur lesdits ouvrages.**

Tableau récapitulatif desdits ouvrages

Types d'ouvrages	Boucle Centre Artibonite		Nord		Sud	
	St-Michel	Saint-Raphaël	Mombin	Ranquitte	Cavaillon	La Ravine Sud
<b>Sbio/SPS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70/286</b>	<b>76</b>	<b>225</b>
<b>Seuil en gabions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>33</b>
<b>Microretenues</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Seuils biologiques et/ou en pierres sèches

Un rapport succinct avec plus de détails est disponible.

**5. Durée des prestations**

Les prestations s'étendront sur une période de deux mois et demi (2.5 m).

## 6. Profil du consultant

Le Consultant doit avoir une bonne expérience en supervision/exécution des travaux de protection de bassins versants (préférentiellement 5 ans ou plus) et doit pouvoir mobiliser un 14 équipes composées chacune du personnel clé répondant au profil suivant:

1. au titre de chef d'équipe, un ingénieur-agronome, option génie rural, (expérience souhaitée: 3 ans ou plus) ou un ingénieur civil (expérience souhaitée: 5 ans ou plus) secondé par un ingénieur-agronome (expérience souhaitée: 2 ans ou plus) avec une expérience spécifique en construction et/ou supervision de seuils en gabions et de micro-retenues en maçonnerie ou de type similaire.
2. Un spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) (expérience souhaitée: trois (3) ans ou plus).

## 7. Livrables et calendrier de paiement

Livrables	Echéances	Conditions	Paiements
Note méthodologique	3 jours à compter de la date de démarrage indiquée dans l'ordre de démarrage	Approbation par le Maître d'oeuvre	10%
Rapport de la supervision des ouvrages en construction a la date de l'ordre de démarrage	30 jours à compter de la date de démarrage	Approbation par le Maître d'oeuvre	30%
Rapport d'audit technique et financier des ouvrages terminés à la date de l'ordre de démarrage	60 jours à compter de la date de démarrage	Approbation par le Maître d'oeuvre	40%
Rapport consolidé	70 jours à compter de la date de démarrage	Approbation par le Maître d'oeuvre	20%